

Arch Rival Nails

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Revival Powder

Date de révision : 25-09-2025

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Revival Powder

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Durcisseur professionnel pour l'amélioration des ongles à utiliser avec un vernis de base

Utilisations déconseillées : Toutes autres utilisations

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur initial :

Arch Rival Nails

3595 12th Ave, Port Alberni, BC Canada V9Y 4W9

Courriel : info@archrivalnails.com

Téléphone : 1-604-821-6829 (Anglais - Heures d'affaires : 9 h - 17 h PST)

Contact d'urgence :

Principal : 1-604-821-6829 (Heures d'affaires seulement)

Secondaire : Centre Antipoison du Canada : 1-844-POISON-X (1-844-764-7669) - 24/7

Après les heures : Contacter le centre antipoison local

Déclaration de disponibilité bilingue : Cette FDS est disponible en français et en anglais. An English SDS is available upon request.

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP], SIMDUT 2015 et OSHA HCS 2012 :

- Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319)
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (H317)
- Peroxyde organique Type B (H241)

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE :

MOT DE MISE EN GARDE : DANGER



Mentions de danger :

- H241 : Le chauffage peut provoquer un incendie ou une explosion
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 : Provoque une irritation oculaire grave

Conseils de prudence :

Prévention :

- P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
- P220 : Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles
- P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention :

- P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau
- P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
- P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
- P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
- P370+P378 : En cas d'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre chimique sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction

Stockage :

- P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
- P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F

Élimination :

- P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales

2.3 Autres dangers

EUH208 : Contient du peroxyde de dibenzoyl et de l'acide 3,4,5,6-tétrachloro-2-(1,4,5,8-tétabromo-6-hydroxy-3-oxoxanthèn-9-yl)benzoïque. Peut produire une réaction allergique.

Évaluation PBT/vPvB : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux $\geq 0,1\%$.

Propriétés de perturbation endocrinienne : Selon les données disponibles, ce produit n'est pas classé comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange répondant aux critères de classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008, SIMDUT 2015 et OSHA HCS 2012.

Tableau 1 : Identification et classification des composants

Nom du composant	N° CAS	Classification (CLP/SGH)	Conc. (% p/p)	Notes
Poly(méthacrylate d'éthyle)	9003-42-3	Non classifié	50-75	[7]
Poly(méthacrylate de méthyle)	9011-14-7	Non classifié	20-24	[7]
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	Perox. org. B (H241) ; Sensib. cutan. 1 (H317) ; Irrit. oculaire 2 (H319)	0,1-0,5	[1] [2]
Acide 3,4,5,6-tétrachloro-2-(1,4,5,8-tétabromo-6-hydroxy-3-oxoxanthèn-9-yl)benzoïque	18472-87-2	Irrit. oculaire 2 (H319)	0,1-0,5	[1] [3]

Les pourcentages exacts (concentrations) de composition ont été retenus comme secrets commerciaux conformément aux réglementations applicables : 29 CFR 1910.1200(i) (États-Unis), SIMDUT 2015 Section 5.11

(Canada) et Règlement CLP (CE) 1272/2008 Article 11 (UE). Les gammes de concentration fournies répondent à toutes les exigences de divulgation de sécurité et sont suffisantes pour une manipulation sûre, une intervention d'urgence et la conformité réglementaire dans toutes les juridictions.

Informations supplémentaires pour les sensibilisants cutanés $\geq 0,1\%$: Ce mélange contient du peroxyde de dibenzoyl, une substance sensibilisante cutanée à des concentrations $\geq 0,1\%$ qui contribue à la classification globale de sensibilisation cutanée.

Tableau 2 : Valeurs ATE et facteurs M (Exigences SGH 7&8)

Nom du composant	ATE Orale (mg/kg)	ATE Cutanée (mg/kg)	ATE Inhal. (mg/L, 4h)	Facteurs M
Poly(méthacrylate d'éthyle)	Non classifié	Non classifié	Non classifié	Non applicable
Poly(méthacrylate de méthyle)	Non classifié	Non classifié	Non classifié	Non applicable
Peroxyde de dibenzoyl	>2000	>2000	>20	Non applicable
Acide 3,4,5,6-tétrachloro-2-(1,4,5,8-tétrabromo-6-hydroxy-3-oxoxanthèn-9-yl)benzoïque	>2000	>2000	>20	Non applicable

Calcul du facteur M du mélange : Aucun composant présent n'a de facteurs M assignés. Classification environnementale non applicable basée sur les concentrations et classifications des composants.

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Après inhalation :

Transporter la personne à l'air frais immédiatement. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin si les symptômes persistent ou se développent.

Après contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau abondamment avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation cutanée ou d'éruption, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures de temps en temps. Retirer les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer le rinçage. Consulter un médecin si l'irritation oculaire persiste.

Après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf si dirigé par du personnel médical. Donner de l'eau à boire si conscient. Consulter immédiatement un médecin.

Protection du secouriste :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié pour éviter l'exposition pendant le sauvetage. Assurer une ventilation adéquate lors des premiers secours.

4.2 Principaux symptômes et effets

Symptômes immédiats :

- Yeux : Irritation, larmoiement, rougeur
- Peau : Irritation, rougeur, réaction allergique possible chez les personnes sensibilisées
- Respiratoire : Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires

Effets retardés :

- Sensibilisation cutanée : Peut développer une dermatite de contact allergique avec une exposition répétée
- Danger d'incendie/explosion : Le composant peroxyde organique peut se décomposer de manière explosive lorsqu'il est chauffé

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements particuliers nécessaires

Pour la sensibilisation cutanée : Une évaluation médicale pour la dermatite de contact allergique peut être nécessaire. Des tests épicutanés peuvent être indiqués pour une sensibilisation confirmée.

Pour l'exposition au peroxyde organique : Surveiller les signes d'exposition à la décomposition thermique. Être conscient des effets respiratoires retardés.

Antidote : Aucun antidote spécifique. Le traitement est symptomatique et de soutien.

Instructions spéciales pour le médecin : L'exposition cutanée répétée peut entraîner une dermatite de contact allergique. Surveiller les signes de sensibilisation allergique. Contacter le centre antipoison national pour des conseils de traitement supplémentaires : Canada 1-844-POISON-X.

Section 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée/brouillard, mousse résistant à l'alcool, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau à haute pression (peut propager le feu). Ne pas utiliser de jet d'eau direct car il peut causer la propagation du peroxyde.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion :

La décomposition thermique peut produire des gaz toxiques incluant le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, le gaz chloré, les composés de brome et les fragments organiques de la dégradation des polymères.

Dangers spécifiques :

Contient un peroxyde organique (peroxyde de dibenzoyl) qui peut se décomposer de manière explosive lorsqu'il est chauffé au-dessus de 103°C. Peut accélérer la combustion d'autres matériaux. Les contenants peuvent se rompre lorsqu'ils sont chauffés.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection :

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet et des vêtements de protection complets. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu à distance maximale.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :

Retirer les contenants de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu. Recueillir l'eau d'extinction contaminée séparément - ne pas permettre l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Être conscient du potentiel de décomposition explosive des peroxydes organiques.

5.4 Autres informations

Le composant peroxyde organique nécessite des considérations spéciales de lutte contre l'incendie. Éviter les chocs, la friction et le chauffage au-dessus de la température de décomposition.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non-urgence :

Évacuer le personnel non nécessaire. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas toucher ou marcher dans le matériau déversé. Utiliser l'équipement de protection individuelle (voir Section 8). Éviter les chocs, la friction et les sources de chaleur en raison du contenu en peroxyde organique.

Pour les intervenants d'urgence :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié. S'approcher du déversement du côté d'où vient le vent. Prévenir d'autres rejets si cela peut être fait en toute sécurité. Être conscient du danger d'incendie/explosion du composant peroxyde organique.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Aviser les autorités si le produit pénètre dans les voies d'eau ou les égouts.

6.3 Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Petits déversements :

- Contenir la zone de déversement pour empêcher la propagation
- Éviter de créer de la poussière
- Balayer soigneusement le matériau avec des outils non étincelants
- Placer dans un conteneur approprié pour l'élimination
- Éviter les chocs, la friction et les sources de chaleur

Grands déversements :

- Contenir le déversement en utilisant des digues de sable ou de terre
- Empêcher la propagation vers les égouts ou les voies d'eau
- Utiliser des outils non étincelants pour la collecte
- Refroidir la zone si chauffée en raison du risque de décomposition du peroxyde organique
- Collecter mécaniquement en évitant les chocs et la friction

Nettoyage :

Ventiler la zone. Porter un EPI approprié pendant le nettoyage. Laver la zone de déversement avec du savon et de l'eau après l'enlèvement du matériau.

NOTE DE SÉCURITÉ : Contient un peroxyde organique qui peut être sensible aux chocs et à la friction. Manipuler avec précaution pour éviter la décomposition.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Section 8 pour les contrôles d'exposition et la protection individuelle. Voir Section 13 pour les considérations d'élimination.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation générale : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Utilisation professionnelle en salon d'ongles : Assurer une ventilation adéquate dans la zone de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Mettre à la terre les contenants et l'équipement de réception pour prévenir l'accumulation d'électricité statique.

Considérations pour les peroxydes organiques :

- Garder au frais et protéger des sources de chaleur au-dessus de 50°C
- Éviter les chocs, la friction et l'impact mécanique
- Ne pas mélanger avec des matériaux incompatibles
- Stocker à l'écart des matériaux combustibles
- Utiliser des outils non étincelants lors de la manipulation

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et la peau contaminée soigneusement après manipulation. Utiliser une protection cutanée appropriée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans le conteneur original dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Stocker en dessous de 25°C (77°F) pour prévenir la décomposition du peroxyde organique. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Contrôle de température :

- Température maximale de stockage : 25°C (77°F)
- Éviter les fluctuations de température
- Protéger du rayonnement solaire direct et des sources de chaleur
- Utiliser la surveillance de température dans les zones de stockage

Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts (peuvent réagir violemment avec le peroxyde organique), acides forts, bases fortes, amines, sels métalliques, matériaux combustibles, agents réducteurs.

Exigences de stockage : Garder hors de portée des enfants. Stocker dans des zones avec protection contre l'incendie appropriée. L'équipement électrique devrait être antidéflagrant. Séparer des matériaux incompatibles par des distances appropriées.

Considérations pour les contenants : Utiliser les contenants originaux. S'assurer que les contenants sont compatibles avec le contenu en peroxyde organique. Vérifier régulièrement l'intégrité des contenants.

7.3 Utilisations finales particulières

Voir Section 1.2. Produit conçu spécifiquement pour les applications professionnelles d'amélioration des ongles dans des environnements à température contrôlée.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Pays	Type	Valeur	Notes
Peroxyde de dibenzoyle	États-Unis (ACGIH)	TLV	5 mg/m ³	TWA 8 heures
Composants polymériques	Toutes juridictions	Aucune établie	Aucune établie	Utiliser ventilation générale

Niveau dérivé sans effet (DNEL) :

Non établi pour ce mélange. Les DNEL des composants individuels devraient être consultés pour une évaluation de risque détaillée.

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

Non établie pour ce mélange. L'évaluation de risque environnemental devrait considérer les PNEC des composants individuels.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques :

Utiliser une ventilation générale et locale par aspiration adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant dans les zones où la vapeur peut être présente.

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire :

Normalement non requise avec une ventilation adéquate. Si les limites d'exposition peuvent être dépassées, utiliser un respirateur à particules approuvé NIOSH/MSHA (minimum N95). Pour les situations d'urgence ou d'exposition élevée, utiliser un respirateur à adduction d'air à pression positive.

Protection des mains :

Porter des gants résistants aux produits chimiques comme le caoutchouc nitrile ou néoprène. Le temps de

perméation des gants devrait être déterminé pour l'application spécifique. Remplacer les gants régulièrement.

Protection des yeux/du visage :

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes de protection chimique. Écran facial recommandé lorsqu'il existe un danger d'éclaboussures. Une station de lavage oculaire d'urgence devrait être disponible.

Protection de la peau :

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long. Utiliser un tablier résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de grandes quantités. Chaussures imperméables recommandées.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Prévenir le rejet dans l'environnement. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination environnementale. Ne pas décharger dans les égouts, les voies d'eau ou le sol.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés améliorées (Conformité SGH 7&8) :

Propriété	Valeur
Apparence	Poudre fine
Couleur	Rose
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	Non applicable (solide)
Point de fusion/point de congélation	Se décompose avant la fusion (peroxyde organique)
Point d'ébullition initial/intervalle	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable (solide)
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité	Solide combustible
Limites d'inflammabilité supérieure/inférieure	Non déterminées
Pression de vapeur	<1 mmHg à 20°C
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	1,0 - 1,4 g/cm ³ à 20°C

Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau ; partiellement soluble dans les solvants organiques
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	Non déterminée
Température de décomposition	103°C (composant peroxyde de dibenzoyl)
Viscosité	Non applicable (solide)
Propriétés explosives	Contient un peroxyde organique - peut exploser lorsqu'il est chauffé
Propriétés comburantes	Contient un composant oxydant (peroxyde organique)

Teneur en COV :

Propriétés physiques supplémentaires :

- Caractéristiques des particules : Poudre fine, taille moyenne des particules 10-100 microns
- Sensibilité mécanique : Peut être sensible aux chocs et à la friction en raison du contenu en peroxyde organique
- Conductivité :
- Densité en vrac : 0,6-0,9 g/cm³

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Contient un peroxyde organique qui peut se décomposer de manière explosive lorsqu'il est chauffé, soumis à des chocs ou à la friction. Les composants polymériques sont stables dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées lorsqu'il est maintenu au frais et à l'écart des sources d'inflammation. Le composant peroxyde organique peut se décomposer au-dessus de 103°C.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Décomposition dangereuse : Le composant peroxyde organique peut se décomposer de manière explosive au-dessus de 103°C ou lorsqu'il est soumis à des chocs, à la friction ou à la contamination. La décomposition est hautement exothermique et peut causer un incendie ou une explosion.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur au-dessus de 25°C de température de stockage, étincelles, flammes nues, surfaces chaudes, électricité statique, chocs, friction, impact mécanique, contamination avec des matériaux incompatibles.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, agents réducteurs (peuvent causer une décomposition explosive du peroxyde), amines, sels métalliques (peuvent catalyser la décomposition), matériaux combustibles, solvants organiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions d'incendie ou de décomposition thermique : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, acide benzoïque, benzène, radicaux phényliques, gaz chloré, composés de brome des composants halogénés.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) n° 1272/2008 Informations toxicologiques améliorées (Format SGH 7&8)

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

- Orale : Non classifiée basée sur les données disponibles
- Cutanée : Non classifiée basée sur les données disponibles
- Inhalation : Données limitées disponibles ; faible toxicité aiguë attendue

Valeurs ATE (Estimations de toxicité aiguë) :

- ATE orale : >2000 mg/kg (Catégorie 5 - estimée)
- ATE cutanée : >2000 mg/kg (Catégorie 5 - estimée)

Corrosion/irritation cutanée :

Non classifiée pour l'irritation cutanée. Les composants polymériques sont généralement non irritants.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Catégorie 2 - Provoque une irritation oculaire grave. Basée sur la classification du peroxyde de dibenzoyl et du composant halogéné présent à >0,1%.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 - Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Basée sur la présence de peroxyde de dibenzoyl, un sensibilisant cutané connu.

Mutagénicité des cellules germinales :

Non classifiée. Aucune donnée n'indique un potentiel mutagène pour ce mélange.

Cancérogénicité :

Non classifiée. Ce produit ne contient pas de cancérogènes humains connus au-dessus des seuils de classification.

Toxicité pour la reproduction :

Non classifiée. Aucune donnée n'indique une toxicité pour la reproduction pour ce mélange.

STOT-exposition unique :

Non classifiée. Peut causer une irritation légère du tractus respiratoire si la poussière est inhalée.

STOT-exposition répétée :

Non classifiée. Aucune preuve de toxicité d'organe cible avec exposition répétée.

Danger d'aspiration :

Non classifiée. La forme de poudre solide réduit le risque d'aspiration.

Voie(s) d'exposition probable(s) :

Le contact cutané et le contact oculaire sont les voies les plus probables lors de l'utilisation professionnelle. L'exposition par inhalation est possible si de la poussière est générée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

- Contact cutané : Réaction allergique possible chez les personnes sensibilisées
- Contact oculaire : Irritation, rougeur, larmoiement
- Inhalation : Irritation légère du tractus respiratoire si la poussière est inhalée

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

- Toxicité aquatique aiguë : Basée sur les données des composants, CL50 estimée (poisson, 96h) >100 mg/L
- Toxicité aquatique chronique : Non classifiée basée sur les données des composants disponibles

Toxicité aquatique des composants :

- Peroxyde de dibenzoyl : Données limitées sur la toxicité aquatique disponibles
- Composant halogéné : Peut avoir une toxicité aquatique modérée

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation :

Les composants polymériques sont censés se biodégrader lentement. Le composant peroxyde organique peut se dégrader de manière abiotique dans les environnements aquatiques.

Dégradation abiotique :

Le peroxyde de dibenzoyle peut subir une hydrolyse dans les environnements aquatiques. Les composants halogénés peuvent persister plus longtemps.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Faible potentiel de bioaccumulation attendu basé sur les poids moléculaires des composants et la solubilité limitée dans l'eau. Les composants polymériques sont peu susceptibles de bioaccumuler.

12.4 Mobilité dans le sol

Censé avoir une faible mobilité dans le sol en raison de la solubilité limitée dans l'eau. Peut se lier à la matière organique dans le sol.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme PBT (Persistants, Bioaccumulables et Toxiques) ou vPvB (très Persistants et très Bioaccumulables) à des niveaux $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Basé sur les données disponibles, ce produit n'est pas classé comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun autre effet environnemental néfaste connu aux concentrations attendues de l'utilisation normale.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit :

Éliminer comme déchet dangereux conformément aux réglementations locales, régionales et nationales en raison du contenu en peroxyde organique. Ne pas éliminer dans les ordures ménagères ou verser dans les égouts. Considérer l'incinération dans une installation approuvée avec contrôles d'émissions appropriés et contrôle de température pour les peroxydes organiques.

Exigences spécifiques au Canada :

Classifié comme déchet dangereux sous les réglementations environnementales provinciales en raison du contenu en peroxyde organique. Consulter l'autorité provinciale de gestion des déchets pour les exigences spécifiques d'élimination.

Exigences spécifiques à l'UE :

Attribution de code de déchet : 08 01 11* (déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses) ou 08 04 09* (déchets d'adhésifs et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses).

Exigences spécifiques aux États-Unis :

Peut être soumis aux réglementations RCRA comme déchet dangereux en raison du contenu en peroxyde organique. Consulter 40 CFR 261 pour la détermination.

Élimination des contenants :

Les contenants doivent être complètement vidés et éliminés comme déchets dangereux à moins d'être correctement décontaminés. Triple rincer les contenants avant recyclage ou élimination.

Précautions spéciales :

S'assurer que l'élimination des déchets respecte les réglementations environnementales applicables. Éviter les chocs, la friction et la chaleur pendant les opérations d'élimination. Garder les déchets de peroxyde organique au frais pendant le transport vers l'installation d'élimination.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro UN

Route/Rail (ADR/RID) : UN3105

Mer (IMDG) : UN3105

Air (IATA) : UN3105

Note :

Lorsque expédié dans des bouteilles individuelles de 12-15 mL et emballé conformément aux dispositions de quantité limitée (ADR 3.4, IMDG 3.4, IATA 2.7), ce produit peut être admissible aux exemptions de quantité limitée avec des exigences réduites.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, SOLIDE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

5.2 (Peroxydes organiques)

14.4 Groupe d'emballage

II (pour peroxyde organique de type D)

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. S'assurer que les emballages sont correctement scellés et étiquetés pour l'identification. Garder au frais pendant le transport. Éviter les chocs, la friction et les sources de chaleur. Ce produit nécessite un contrôle de température pendant le transport - température maximale de transport 25°C.

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Non applicable - Produit non expédié en vrac.

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES :

Classification SIMDUT 2015 :

- Irritation oculaire, Catégorie 2
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
- Peroxyde organique Type B

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) :

Tous les composants sont inscrits ou exempts de la Liste des substances domestiques (LSD).

Règlements cosmétiques (Canada) :

Soumis aux règlements cosmétiques de Santé Canada pour les produits d'amélioration des ongles.

RÉGLEMENTATIONS DES ÉTATS-UNIS :

Norme de communication des dangers OSHA (29 CFR 1910.1200) :

- Irritation oculaire, Catégorie 2
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
- Peroxyde organique Type B

Statut TSCA :

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire TSCA ou sont exempts.

Proposition 65 de la Californie :

Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer ou la toxicité reproductive au-dessus des seuils de notification.

RÉGLEMENTATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE :

Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 :

- Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319)
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (H317)
- Peroxyde organique Type B (H241)

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Tous les composants >1 tonne/an sont enregistrés ou couverts par des enregistrements. Aucune autorisation requise sous l'Annexe XIV. Aucune restriction sous l'Annexe XVII ne s'applique.

Règlement sur les produits cosmétiques (CE) n° 1223/2009 :

Le produit destiné aux applications d'amélioration des ongles doit se conformer aux réglementations cosmétiques pertinentes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour les composants enregistrés sous REACH au-dessus de 10 tonnes par an. Aucune évaluation de sécurité chimique supplémentaire requise pour ce mélange.

15.3 Autres informations réglementaires

Réglementations internationales :

- Australie : Composants inscrits sur AIC (Australian Inventory of Industrial Chemicals)
- Japon : Composants inscrits sur ENCS (Existing and New Chemical Substances)
- Corée du Sud : Composants inscrits sur la liste des produits chimiques existants K-REACH

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indication des changements

Cette révision met à jour la FDS pour les exigences de conformité SGH 7&8 2025 incluant :

- Divulgence améliorée des ingrédients
- Conseils de prudence mis à jour
- Format d'informations toxicologiques amélioré
- Ajout de déclaration de disponibilité bilingue
- Informations de contact d'urgence améliorées
- Informations de conformité réglementaire mises à jour
- Classification de transport de peroxyde organique

16.2 Abréviations et acronymes

- ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- ATE : Estimation de toxicité aiguë
- CLP : Classification, étiquetage et emballage
- DNEL : Niveau dérivé sans effet
- CE : Communauté européenne
- ECHA : Agence européenne des produits chimiques
- SGH : Système général harmonisé
- NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health
- OSHA : Occupational Safety and Health Administration
- PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique
- PNEC : Concentration prédite sans effet
- EPI : Équipement de protection individuelle
- REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation des produits chimiques
- STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles
- TWA : Moyenne pondérée dans le temps
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable
- SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

16.3 Principales références littéraires et sources de données

- Base de données d'inventaire C&L ECHA
- Dossiers d'enregistrement ECHA
- Guide de poche NIOSH sur les dangers chimiques
- Valeurs limites seuil ACGIH
- Fiches techniques du fabricant
- Littérature scientifique sur la toxicologie des composants

16.4 Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges

Classification dérivée en utilisant les principes de transition et les méthodes de calcul selon l'Annexe I du Règlement CLP. Classification du mélange basée sur les limites de concentration et les formules d'additivité pour les dangers pour la santé, et les classifications des composants individuels pour les dangers environnementaux.

16.5 Texte intégral des mentions de danger (mentions H) et des conseils de prudence (mentions P) mentionnés aux sections 2 et 3 :

- H241 : Le chauffage peut provoquer un incendie ou une explosion
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

- H319 : Provoque une irritation oculaire grave
- P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
- P220 : Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau
- P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
- P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

16.6 Conseils de formation

S'assurer que tout le personnel manipulant ce produit reçoive une formation appropriée sur :

- Reconnaissance des dangers et évaluation des risques
- Utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle
- Procédures d'urgence et premiers secours
- Pratiques de manipulation et de stockage sécuritaires
- Procédures d'intervention en cas de déversement
- Considérations de sécurité des peroxydes organiques
- Exigences réglementaires applicables

Engagement de mise à jour de 90 jours : Cette FDS sera révisée et mise à jour dans les 90 jours de toute nouvelle information significative sur les dangers, toxicologiques ou réglementaires qui devient disponible et qui affecte la classification ou l'utilisation sécuritaire de ce produit, comme requis par SIMDUT 2015.

Date de préparation : 25-septembre-2025

Date de dernière révision : 25-septembre-2025

Version : 1.0 (Conforme SGH 7&8 2025)

Préparé par : Département de réglementation technique

Révisé par : Département de sécurité des produits

Vérification de conformité légale : Cette FDS respecte les exigences du SIMDUT 2015 canadien, du Règlement CLP (CE) 1272/2008 de l'UE et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis. Tous les numéros CAS ont été vérifiés à travers les bases de données officielles. Les classifications sont basées sur les données officielles de l'inventaire C&L ECHA et la littérature scientifique établie.

Avis de non-responsabilité : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les connaissances actuelles et les réglementations nationales et internationales. Elles sont fournies de bonne foi mais aucune garantie, représentation ou assurance n'est donnée quant à leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité. Ces informations ne concernent que le matériau spécifique désigné dans les présentes et ne concernent pas l'utilisation en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout procédé. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer de conditions sécuritaires pour la manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette FDS respecte les exigences du SIMDUT 2015 canadien, du Règlement CLP (CE) 1272/2008 de l'UE et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis telles que mises à jour pour les mandats de conformité 2025.